

Aff n°3045

## ADMINISTRATION GENERALE

### ATTRIBUTION DU MARCHE REHABILITATION D'UNE PARTIE DES ESPACES INTERIEURS DES TENNIS DE BRAY-DUNES

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Il est rappelé qu'une consultation a été lancée en vue de choisir un maître d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes conformément à la délibération n°3025 du 13 juin 2019.

Seuls deux maîtres d'œuvre, la société MJC Architecture 13 rue Moeneclae y – 59670 CASSEL et le groupement conjoint constitué par l'EURL Lt Ingénierie 115 rue Paul Machy – 59240 DUNKERQUE et la SARL Atelier 3A – 193 rue de la République – 59430 SAINT POL SUR MER ont déposé une offre.

Après ouverture des plis électroniques, il s'avère que l'offre émanant de la société MJL Architecture a dû être rejetée puisqu'elle a été jugée irrégulière aucun fichier électronique identifié n'ayant été signé conformément au règlement de la consultation.

Selon les critères de sélection des candidatures et des offres, il apparaît donc que la proposition du groupement conjoint est la plus avantageuse. En effet, elle est conforme au cahier des charges et propose une offre à 15 680 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical que ce marché soit attribué au groupement conjoint et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces du marché.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et l'attribution du marché « Maîtrise d'œuvre – Réhabilitation d'une partie des espaces intérieurs des tennis de Bray-Dunes » à l'EURL Lt Ingénierie, groupement conjoint avec l'Atelier 3A,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet  
Et publié le **11 DEC. 2019**

Fait à Dunkerque, le 5 décembre 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,

  
Frédéric VANHILLE.



République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

Comité convoqué le : 28 novembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

**Séance du jeudi 5 décembre 2019 – 18 h 30**

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Thierry WALLYN

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Bernard WEISBECKER -  
Thierry WALLYN – Patrice VERGRIETE - Patrice BERTELOOT – Catherine  
VERLYNDE.

Suppléants :

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Thierry WALLYN.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID –  
Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN – Florence VANHILLE – Régis VANDAMME -  
Grégory EVRARD.

**ASSISTAIT A LA REUNION :**

Suppléants :